

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 18 Pouvoirs : 4 DATES Convocation : 17/09/2026 Affiché le : 25/09/2026	L'an deux mil vingt-six, le vingt-et-un septembre, à dix-neuf heures et trente minutes, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Delphine HINRY, Maire. Présent.es : HINRY Delphine, LAIR Maryline, TEXIER Nicolas, COUËPEL Anne-Marie, BOITEAU Christophe, BESSON Robert, DEFAY Christine (départ après le point 5., pouvoir à Yvane DELAUNAY), DELAUNAY Yvane, REBELLE Laetitia, QUINQUET Héloïse (départ après le point 7.), WALTER Georgia, CAOUS Anne-Lucie, AFFRES Hamilton, BOUGE Vincent Absent.es : THÉZÉ Éric, ESNAUD Bernard, Hélène FLOC'H, David DUPONT, HELSTROFFER Bruno Pouvoirs : THÉZÉ Éric à BOITEAU Christophe, ESNAUD Bernard à HINRY Delphine, Hélène FLOC'H à WALTER Georgia, David DUPONT à QUINQUET Héloïse Secrétaire de séance : LAIR Maryline

Délibération n°089.26

➤ **Objet - Convention d'assistance à la passation des marchés publics d'assurances**

Madame le Maire informe que dans un contexte de tension durable du marché assurantiel, marqué par un durcissement des conditions de souscription, une sélectivité accrue des assureurs et un renforcement des exigences juridiques pesant sur les acheteurs publics, la Commune de Saint Senoux a souhaité s'adjoindre l'assistance d'un prestataire spécialisé et indépendant pour l'accompagner dans la définition et la mise en œuvre de sa politique d'assurance.

La passation des marchés publics d'assurances constitue en effet un exercice complexe, à la croisée du droit de la commande publique, du droit des assurances et de la gestion des risques, nécessitant une expertise technique spécifique et une parfaite maîtrise des procédures applicables. Elle implique également une connaissance fine du fonctionnement des services, des usages réels des équipements et des contraintes propres à la continuité du service public.

Dans ce cadre, il est proposé de confier à SAS ED Consultants, représentée par Erwan DOUROUX, une mission d'assistance à la passation de ses marchés d'assurances, visant à sécuriser juridiquement la procédure, à définir des dispositifs assurantiels adaptés, soutenables et évolutifs.

La convention a été envoyée au conseil municipal avec la convocation.

L'offre de base comprend 3 phases :

Phase 1 – Audit de la situation assurantielle et définition des besoins

Phase 2 – Assistance à la préparation et à la mise en concurrence

Phase 3 – Analyse des offres et attribution des marchés

Pour l'ensemble des prestations de la phase 1 à la phase 3, l'intervention est fixée forfaitairement à la somme de : 1950 € HT, soit 2340 € TTC.

Mme LAIR souhaite que soient vérifiées les références du prestataire afin de s'assurer qu'il dispose des compétences requises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 2 abstentions (M. THEZE et M. AFFRES) décide :

- de valider l'offre de SAS ED Consultants, représentée par Erwan DOUROUX, pour un montant forfaitaire de 1950 euros HT, soit 2340 euros TTC,
- de donner tout pouvoir à Madame le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Delphine HINRY